



A Division of  ProAmpac

41 MEDULLA AVE., TORONTO, ONTARIO, CANADA M8Z 5L6
TEL: (416) 232-1733 FAX: (416) 232-2194

Le 5 avril 2021

M. Francis Scarpaleggia, député
Président, Comité permanent de l'environnement et du développement durable
131, rue Queen, 6^e étage,
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Par courriel : ENVI@parl.gc.ca

**Objet : Étude sur les plastiques
à usage unique**

Monsieur le Député,

Hymopack Ltd. :

- reconnaît l'importance de s'attaquer aux déchets plastiques et comprend que l'industrie a un rôle à jouer pour contribuer à la mise en place de solutions;
- partage l'objectif commun de créer une économie circulaire pour les plastiques et de détourner les plastiques des sites d'enfouissement;
- s'engage à collaborer avec les gouvernements pour mettre en œuvre un plan novateur qui est tourné vers l'avenir et qui vise à créer une économie circulaire pour les plastiques grâce à une meilleure conception des produits, à des systèmes de récupération améliorés et à l'augmentation des marchés finaux pour les plastiques de postconsommation.

Le rôle de l'industrie des matières plastiques dans l'économie circulaire pour les plastiques

En tant que membre de la Division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC), Hymopack s'engage à faire avancer des solutions viables pour lutter contre les déchets plastiques. Voici nos engagements à ce jour :



- 100 % des emballages en plastique seront recyclables ou récupérables d'ici 2030;
- 100 % des emballages en plastique sont réutilisés, recyclés ou récupérés d'ici 2040;
- l'opération Clean Sweep^{MD} sera mise en œuvre d'ici 2022. Il s'agit d'un programme international de gestion des plastiques visant à éliminer les fuites de granules de plastique des activités industrielles, en mettant l'accent sur la prévention des fuites dans les rivières et les océans.

Hymopack reconnaît le rôle que jouent les plastiques dans notre mode de vie moderne et durable : les emballages protecteurs des produits alimentaires contribuent à garantir aux consommateurs l'accès à des produits alimentaires sûrs et salubres. De plus, ces emballages jouent un rôle important dans l'allongement de la durée de conservation des produits et la réduction des déchets alimentaires ainsi que des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les plastiques sont également essentiels à la réalisation de nos objectifs en matière de changement climatique, qu'il s'agisse d'éoliennes plus légères et plus puissantes, de véhicules plus légers et plus écoénergétiques ou de matériaux isolants pour garder nos maisons au chaud.

Plusieurs membres de la Division des plastiques de l'ACIC et d'autres innovateurs partout au pays font progresser des technologies importantes et novatrices pour s'assurer que les plastiques postconsommation restent dans l'économie et non dans l'environnement. Cela comprend notamment :

- INEOS Styrolution, qui a conclu un partenariat avec AmSty et Agilyx pour construire une installation de recyclage du polystyrène (un produit dont l'interdiction est actuellement envisagée par le gouvernement fédéral);
- Modix, qui recycle et granule le polyéthylène basse densité (y compris les sacs en plastique dont l'interdiction est actuellement envisagée par le gouvernement fédéral);
- Revital Polymers, qui recycle le polypropylène (y compris le plastique noir, dont l'interdiction est actuellement envisagée par le gouvernement fédéral);
- Ice River Springs, qui utilise un contenu 100 % recyclé pour ses bouteilles d'eau vertes;
- CleanFarms, qui propose des solutions de recyclage aux communautés agricoles;
- Pyrowave, qui utilise une technologie innovante à base de micro-ondes pour dépolymériser les plastiques postconsommation et les retourner à leur niveau moléculaire;
- GreenMantra, qui transforme les plastiques recyclés en cires synthétiques à valeur ajoutée, en additifs polymères utilisés pour les toits et les routes ainsi qu'en matériaux composites.

Ce ne sont là que quelques exemples de solutions apportées par des penseurs novateurs partout au pays. Cela montre également comment l'approche fédérale proposée ne parvient pas à tirer parti de cet élan novateur et, au contraire, introduit des mesures qui entraveront et compromettront effectivement tous les investissements réalisés jusqu'à présent. Devant cette innovation, il n'est pas clair quel objectif est atteint au moyen d'une approche fédérale qui cherche à interdire des produits qui sont recyclés et dans laquelle des entreprises ont investi considérablement de temps et d'argent pour contribuer à l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques.

En sa qualité de plus grand fabricant de sacs en plastique recyclables au Canada, Hymopack réutilise tous ses déchets d'usine et intègre des matériaux recyclés dans tous ses sacs.

Approche proposée par le gouvernement fédéral – répercussions sur l'économie et l'emploi pour les PME et l'industrie des matières plastiques



Hymopack craint que le gouvernement du Canada n'ait pas pris en compte les retombées économiques des interdictions sur le secteur des plastiques ou sur l'économie.

- Il existe plus de 1 900 entreprises de produits en plastique au Canada, qui emploient 93 000 personnes. Le secteur des plastiques est une industrie alimentée par des PME. En effet, à l'échelle du Canada, 86 % des fabricants de produits en plastique sont des entreprises familiales. Sur la base de données de Statistique Canada, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie a estimé que l'inscription des plastiques à usage unique pourrait potentiellement s'appliquer à environ un quart – de 5,5 à 7,5 milliards de dollars – des expéditions canadiennes de produits en plastique, ce qui représente de 13 000 à 20 000 emplois directs au Canada. Le nombre d'emplois indirects se situe entre 26 000 et 40 000.
- Pour chaque emploi direct perdu dans le secteur des plastiques, ce sont deux emplois indirects qui risquent de disparaître. Toute évaluation des retombées économiques plus larges de cette approche doit prendre en compte les pertes d'emplois directs et indirects.
- Un grand nombre de ces plastiques à usage unique sont des produits utilisés au quotidien tels que des matériaux d'emballage, des emballages en mousse, des bouteilles et des articles de tous les jours comme des pailles, des bâtonnets, des couverts en plastique, etc. Les interdictions fédérales sur ce type d'articles mettent en danger de petits producteurs, qui représentent la grande majorité du marché, et dont beaucoup n'ont pas la capacité de se consolider ou de se transformer pour s'adapter à de nouvelles gammes de produits, car investir dans de la nouvelle machinerie et du nouvel équipement peut être hors de portée financièrement pour de nombreuses PME.
- Située à Toronto, Hymopack fait partie d'un groupe d'entreprises familiales privées depuis plus de 80 ans. L'interdiction proposée des sacs à emplettes en plastique mettra en péril les emplois de près de 200 Canadiens, à un moment où les Canadiens souffrent de difficultés économiques et de problèmes de santé.
- Sont menacés non seulement les emplois d'Hymopack, mais aussi ceux de toutes les personnes qui soutiennent son activité, notamment les fournisseurs de matières premières, de cartons ondulés, de plaques d'impression et d'encres, les petits ateliers d'usinage locaux qui réparent ou produisent des pièces de rechange, ceux qui fournissent une grande variété de services à Hymopack ainsi que des emplois dans le transport et la distribution entre bien d'autres emplois indirects.
- De plus, l'ajout de tous les articles fabriqués en plastique à la *Liste des substances toxiques* de l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) pourrait mettre en péril d'autres aspects de la chaîne d'approvisionnement en plastique, dont le chiffre d'affaires s'élève à 35 milliards de dollars. C'est particulièrement le cas des producteurs de résine ayant d'importantes activités en Alberta et en Ontario. Cette inscription enverra un signal négatif fort à l'industrie qui envisage d'investir dans l'avenir. L'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec accordent tous la priorité aux investissements dans la chimie et le plastique dans le cadre de leurs plans de croissance économique et de reprise.



- Au-delà des fabricants de résine, une inscription à la *Liste des substances toxiques* enverrait également un signal négatif fort aux fabricants et aux recycleurs qui manipulent des matières plastiques. Les répercussions et les incertitudes quant à la manière dont cette inscription pourrait avoir un effet sur la logistique organisationnelle introduisent des risques pour les entreprises qui pourraient être confrontées à des coûts d'exploitation plus élevés. Par exemple, une augmentation du coût de l'assurance responsabilité civile, des coûts plus élevés en matière de relations de travail (car les employés cherchent à obtenir une indemnisation plus élevée pour la manipulation de produits inscrits à la *Liste des substances toxiques*), des coûts de transport plus élevés, des exigences applicables expressément au stockage et à la manipulation sur site, des coûts de formation des employés, ainsi que des coûts d'autorisation et des complications lors du transport transfrontalier pour répondre à des exigences potentielles applicables au transport de marchandises dangereuses.
- Cette approche indique que le gouvernement est incohérent dans ses priorités. D'une part, il préconise une plus grande durabilité par l'entremise d'une économie circulaire pour les plastiques et, d'autre part, il met en place des obstacles qui mettront en péril de futurs investissements dans le recyclage.
 - Cette inscription à la *Liste des substances toxiques* pourrait mettre en danger des prêts bancaires servant à des investissements commerciaux.
 - Elle retire de précieux produits du système de recyclage des « bacs bleus », ce qui rend sa gestion plus coûteuse.
 - Elle donne une fausse idée d'un produit rentable et durable utilisé pour atteindre des objectifs de durabilité, ce qui entraîne l'utilisation de solutions de rechange plus coûteuses et susceptibles de compromettre les objectifs de durabilité.
- En l'absence de clarté sur l'étendue de l'approche de gestion intégrée proposée qui continuera à évaluer d'autres articles en plastique, il existe une incertitude quant aux retombées économiques encore plus larges que l'approche proposée aura. Par exemple, le gouvernement n'a pas répondu aux questions visant à savoir si les interdictions proposées porteront sur la vente de ces produits au Canada (tout en permettant la vente aux États-Unis) ou si elles comprendront une interdiction de fabrication et d'exportation.
- Cette détermination a une incidence importante sur la capacité à évaluer l'ampleur des retombées sur l'économie et sur l'emploi, car de nombreuses entreprises exportent une part importante de leur gamme de produits aux États-Unis.

1^{re} recommandation : Avant d'aller de l'avant avec l'approche proposée, le gouvernement devrait mener une analyse des répercussions sur l'économie et l'emploi pour les PME et l'industrie des matières plastiques de l'inscription des plastiques dans l'annexe 1 de la LCPE et de l'interdiction de certains produits en plastique.

2^e recommandation : Si le gouvernement va de l'avant avec l'interdiction proposée des sacs en plastique, il devrait fournir un soutien financier aux entreprises qui seront touchées par cette interdiction afin qu'elles puissent faire la transition vers des produits différents et protéger les emplois des Canadiens qui seront autrement perdus en raison de l'interdiction.



Impacts environnementaux de l'approche proposée par le gouvernement fédéral et comment celle-ci compromet l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques

Hymopack est très préoccupée par l'approche fédérale proposée pour inscrire les « produits fabriqués en plastique » à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)* : *Liste des substances toxiques* et interdiction de certains produits en plastique. Une telle approche n'accélérera pas les solutions requises pour détourner les déchets plastiques des sites d'enfouissement et aura des conséquences négatives sur la croissance et la reprise économique de notre industrie. En outre, elle compromettra notre progression vers une économie circulaire pour les plastiques.

- La LCPE n'est pas le bon outil pour aborder la gestion des déchets plastiques, car elle n'est pas conçue pour régler le large éventail des produits de consommation. Le plastique est un produit inerte. Une inscription scientifiquement injustifiée des plastiques à la *Liste des substances toxiques* estomperait la distinction avec les substances qui sont vraiment toxiques et dont la gestion relève à juste titre de la LCPE.
- Le mauvais étiquetage des plastiques à la *Liste des substances toxiques* et l'interdiction des plastiques à usage unique ciblent de manière inappropriée l'utilisation des produits en plastique plutôt que la gestion insuffisante de la fin de vie des plastiques qui résulte d'un manque d'infrastructure, d'éducation des consommateurs et de marchés pour stimuler l'utilisation secondaire des plastiques postconsommation.
- Des mesures punitives telles que des interdictions d'utiliser des produits à usage unique sont contre-productives et créent une fausse dichotomie. Les gouvernements devraient se concentrer sur l'établissement d'une économie circulaire qui maximise l'utilisation efficace des ressources en permettant une réutilisation continue et en soutenant les objectifs de durabilité et de carbone zéro. Avec la mise en place d'une économie circulaire, le concept d'usage unique n'existera plus; notre mentalité et nos pratiques passeront de l'usage unique à la réutilisation.
- Les gouvernements devraient promouvoir l'expansion de la réutilisation, du recyclage et de la récupération, l'intégration et le développement de marchés finaux, ainsi que des investissements dans l'infrastructure de recyclage et des projets de recyclage avancés et novateurs. L'interdiction des produits à usage unique compromet les investissements importants que l'industrie et les gouvernements ont mis en place pour développer et améliorer les technologies et les systèmes permettant de recycler les plastiques et de construire une économie circulaire pour les plastiques au Canada. Elle jette un froid sur les investissements futurs dans un secteur que le gouvernement aborde de manière punitive plutôt que dans une perspective d'innovation.
- L'approche de gestion intégrée proposée ne tient pas compte, du point de vue du cycle de vie, des coûts environnementaux des solutions de rechange qui seraient adoptées en cas d'interdiction des produits en plastique. Des études ont montré que le coût environnemental de l'utilisation de matériaux alternatifs au plastique dans les biens de consommation est presque quatre fois plus élevé. Les estimations indiquent que le remplacement des plastiques dans les produits de consommation et les emballages par des alternatives qui remplissent la même fonction augmentera les coûts environnementaux de 139 à 533 milliards de dollars américains.
- L'évaluation du cycle de vie des produits en plastique par rapport à aux solutions de rechange permettra d'éviter des situations regrettables où les solutions choisies ont une empreinte environnementale globale plus importante.
- Une récente analyse du cycle de vie (ACV) réalisée par Recyc-Québec a conclu que le sac en



plastique fin a la plus petite empreinte environnementale par rapport aux sacs en papier ou aux sacs réutilisables. Un sac en papier doit être réutilisé quatre fois pour avoir la même empreinte qu'un sac en plastique et un sac réutilisable doit être réutilisé 50 à 1 000 fois, selon le type de sac.

- Toujours selon l'ACV, plus de 77 % des sacs en plastique sont utilisés plus d'une fois.
- L'approche de gestion proposée ne reflète pas les capacités de recyclage actuelles et futures. Pour de nombreux produits en plastique à usage unique, il existe actuellement des technologies permettant de les recycler et de les récupérer, mais les budgets municipaux limités pour les investissements dans les technologies de recyclage, l'absence de marchés finaux et les capacités de tri limitées se traduisent par de faibles taux de recyclage. Les capacités futures, grâce à une robotique améliorée pour le tri et à des technologies de recyclage avancées émergentes, ouvrent la voie à l'élimination des déchets plastiques et à la réutilisation continue du plastique dans l'économie. Ces solutions nous aident à atteindre nos objectifs environnementaux tout en stimulant l'innovation et le développement économique.

3^e recommandation : La LCPE ne doit pas être utilisée pour réglementer un ensemble de produits de consommation comme les « articles fabriqués en plastique ». Le gouvernement devrait plutôt recentrer l'approche de gestion sur les investissements et les incitations à élaborer des solutions technologiques et des processus à l'échelle du système à l'appui d'une économie circulaire. Dans ce contexte, il ne serait pas nécessaire d'inclure l'interdiction des produits en plastique à usage unique dans l'approche de gestion du gouvernement, puisque les produits en plastique seraient conçus pour être recyclés et que des infrastructures seraient en place pour un recyclage et une récupération efficaces.

4^e recommandation : Nous recommanderions au gouvernement d'élaborer une évaluation du cycle de vie des produits en plastique à usage unique comparativement aux solutions de rechange lorsqu'ils sont utilisés dans les quantités requises pour remplacer le plastique.

Conséquences sur la santé de l'approche proposée

Les plastiques jouent un rôle important dans la protection de la santé des Canadiens et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les plastiques sont essentiels dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour la sécurité et la sûreté des aliments, en les préservant du contact humain, des germes et de la contamination croisée entre les produits.

Les plastiques permettent également de réduire et de prévenir le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, un problème de santé publique crucial. Environ un tiers de la nourriture comestible produite pour la consommation humaine est perdue ou gaspillée dans le monde. Selon le Conseil de la politique alimentaire de Toronto, 31 milliards de dollars d'aliments sont gaspillés chaque année au Canada, ce qui représente 40 % de la nourriture produite annuellement au pays². Une grande partie de ces déchets alimentaires est comestible et pourrait être redirigée vers les communautés à faible sécurité alimentaire.



Les emballages plastiques réduisent les pertes et les déchets alimentaires en protégeant les produits alimentaires, en prolongeant leur durée de conservation et en encourageant les changements de comportement (p. ex. contrôle des portions, possibilité de refermer l'emballage hermétiquement et messages aux consommateurs). Par exemple, le film plastique permet d'augmenter la durée de conservation des viandes fraîches jusqu'à 21 jours ou plus, et l'emballage sous vide en plastique prolonge la durée de conservation dix fois plus longtemps que la viande emballée en magasin, ce qui permet de réduire de 75 % les déchets alimentaires.

Les plastiques sont également très présents dans le secteur des soins de santé, car ils sont imperméables aux germes, ce qui rend les procédures médicales plus simples et plus sûres et empêche la transmission de maladies dans les hôpitaux. Des dispositifs médicaux aux cornées artificielles, des prothèses auditives aux capsules de pilules à libération prolongée, l'innovation dans le plastique a révolutionné l'industrie médicale. Les plastiques ont également joué un rôle essentiel dans la réponse à la pandémie de COVID-19 – de la production d'équipements de protection individuelle aux emballages et aux seringues utilisés pour administrer les vaccins.

L'approche de gestion proposée ne tient pas compte des répercussions que l'interdiction des produits en plastique aurait du point de vue de la sécurité alimentaire ou de la sûreté des aliments, ni des avantages que les plastiques jouent dans les industries médicales et de soins de santé en protégeant la santé humaine et en prévenant la transmission des maladies. En associant l'utilisation du mot « toxique » aux produits en plastique, l'approche créera une confusion et une inquiétude chez les consommateurs, sapant ainsi la confiance dans les mesures de santé et de sécurité de ces produits hautement réglementés.

Compte tenu du taux élevé de réutilisation (77 %), de l'empreinte environnementale plus faible des sacs en plastique par rapport aux autres solutions et du fait qu'il existe des technologies permettant de recycler les sacs en plastique, l'approche proposée par le gouvernement fédéral ne permet pas d'atteindre les objectifs environnementaux, a des retombées économiques négatives sur les PME et ne permet pas de combler les lacunes existantes en matière d'infrastructure. Le soutien de l'industrie aux programmes provinciaux de responsabilité élargie des producteurs (en vertu desquels l'industrie paiera et gèrera des systèmes de recyclage harmonisés avec des objectifs de recyclage clairs) et son engagement à mettre en œuvre une économie circulaire démontrent que des solutions avant-gardistes peuvent être mises en œuvre lorsque l'industrie et les gouvernements travaillent en collaboration.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gerry Maldoff
Président
Hymopack Ljtd.

/jw

À propos d'Hymopack

Située à Toronto, l'entreprise Hymopack est le plus grand fabricant de sacs en plastique au Canada. Hymopack est une entreprise privée qui compte environ 200 employés. Hymopack réutilise tous ses déchets d'usine et intègre des matériaux recyclés dans tous les sacs qu'elle produit. Hymopack adhère



aux meilleures pratiques pour gérer son empreinte environnementale.

Hymopack est également membre de la Division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC), qui représente les chefs de file canadiens en matière de durabilité des plastiques – un secteur de 35 milliards de dollars qui emploie directement plus de 93 000 Canadiens. Cette Division englobe l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques, y compris des fournisseurs de résine et de matières premières, des transformateurs/convertisseurs, des équipementiers, des recycleurs et des propriétaires de marque.